

Région

ENVIRONNEMENT Bâle-Mulhouse

L'EuroAirport favorable à des mesures contre les nuisances sonores

Jean-François OTT



L'EuroAirport mise notamment sur des avions récents et moins bruyants, comme l'A320neo, pour réduire les nuisances à la source. Archives DNA /Jean-François OTT

L'EuroAirport génère trop de nuisances sonores. Ce constat, que l'on doit à la direction de l'aéroport elle-même, est à la base du lancement d'une étude visant à passer du mode incitatif au mode restrictif pour imposer des mesures de protection contre le bruit. Une étude qui prendra du temps.

L'affaire ne date pas d'hier. Mais elle suscite des crispations de plus en plus rudes, d'autant plus que la fréquentation de l'EuroAirport ne cesse de battre des records d'année en année – et que l'urbanisation se poursuit tout autour. « Nous reconnaissons qu'il y a un problème de nuisances sonores. Et notre volonté est de les réduire au plus vite », insiste le directeur de l'aéroport Matthias Suhr lors de la présentation, ce mardi matin, d'une étude destinée à rectifier le problème.

L'EuroAirport vient en effet de lancer une étude sur l'examen de mesures de protection renforcées contre le bruit, « afin de répondre au besoin de repos nocturne

des riverains de l'aéroport ».

Une première batterie de mesures volontaristes lancées l'an dernier n'avait pas donné le résultat escompté, pour des raisons notamment externes – comme la congestion du trafic aérien en Europe. La direction de l'aéroport transfrontalier envisage donc de passer à la vitesse supérieure, des mesures incitatives en cours actuellement à une dimension plus restrictive.

Ces mesures restrictives pourraient concerner le bruit à la source – choix de compagnies disposant d'appareils plus récents, comme l'A320neo, moins bruyants –, les mesures d'aménagement du territoire et même des mesures opérationnelles concrètes : planification réduite des vols en fin de soirée, voire modification des horaires d'ouverture de l'aéroport ou encore interdiction des vols après 23 h, vœu cher des associations de défense des riverains, etc. L'EuroAirport ne se refuse rien « tant que cela nous permet de garantir l'existence d'une plateforme aéroportuaire qui soutient l'économie de la région ».

Pour avaliser ces nouvelles mesures, l'aéroport va solliciter dès ce mois de septembre deux cabinets indépendants pour mener une analyse auprès de 90 parties prenantes (collectivités, compagnies, associations...) pour, au final, disposer d'un canevas de propositions.

Mais comme il s'agira de mesures unilatérales, que l'EuroAirport pourrait appliquer de façon volontaire, ce dernier ne pourra pas agir seul. « Ces mesures supplémentaires de protection contre le bruit doivent se prévoir dans le cadre d'une procédure basée sur les principes d'une approche équilibrée définie par les règlements nationaux et internationaux, en recherchant un équilibre entre les préoccupations de la population et l'utilité économique de l'aéroport. Les mesures seront examinées par rapport à leur impact environnemental et socio-économique », poursuit le directeur de l'établissement public.

Pour être appliquées, ces mesures devront nécessairement bénéficier du feu vert de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile). Elles lui seront transmises au premier semestre 2020, mais il est impossible de se prononcer sur la date de leur mise en application. « Nous ne pouvons pas introduire ces mesures seules, et cela prendra donc du temps, mais nous voulons aller le plus loin possible », insiste le directeur adjoint de l'EuroAirport, Frédéric Velter. Qui rappelle par ailleurs que peu

d'aéroports ont lancé des études pour la mise en place de telles mesures restrictives. D'un autre côté, les prévisions de croissance, le nombre de passagers devant dépasser les 10 millions très rapidement, ne laissent pas vraiment le choix et militent en faveur de la recherche active de solutions au bruit. Avec des répercussions potentielles sur la mobilité, dans la région.